

2^e Assises du film luxembourgeois 2015

Conclusions et propositions

1) La politique de soutien du Lëtzebuerger Film Fong

- Depuis la création du Film Fong en 1990, le secteur de l'audiovisuel a connu une évolution importante au Luxembourg. Alors que ses fondements paraissent maintenant solides, il s'agira, dans les années à venir, en passant certes par une phase de transition, de miser davantage sur les talents propres et d'investir dans le développement de projets initiés par des producteurs luxembourgeois.

- Le nombre croissant de sociétés mais aussi de projets et de recours aux aides financières du Film Fong représentent un défi qu'il faut relever. Les producteurs luxembourgeois proposent de réduire les montants maxima des aides par projet afin de ne pas trop diminuer le nombre de productions pouvant bénéficier d'aides du Film Fong; le tout en veillant à maintenir la diversité de la production en misant sur des genres particuliers. Il est entendu que cela devra se faire dans le respect des équilibres économiques et sociaux existants et dans le cadre d'une adaptation concertée des règles et critères en vigueur.

- En introduisant l'instrument d'un « slate funding » (c.-à-d. développement sur 3-5 productions à venir), la base structurelle des sociétés de production luxembourgeoises pourrait ainsi être stabilisée. La possibilité de recourir à l'aide « classique » sur présentation de projets individuels serait par contre maintenue.

- L'introduction d'une aide financière limitée à un maximum de 250.000 euros permettrait aux producteurs de s'engager sur des coproductions internationales « low budget » sans devoir passer par les critères actuels des aides financières sélectives.

- Parallèlement aux aides existantes, des aides limitées pour des courts-métrages, d'un maximum de 30.000 euros, permettraient d'aider les nouveaux talents, avec des montants réduits et avec une flexibilité adaptée au niveau des critères et conditions de l'application des AFS. Une aide similaire limitée pour des longs-métrages devra être étudiée.

- Bien que la priorité doive être donnée à des productions luxembourgeoises, les coproductions « minoritaires » ne devront pas être négligées. De même, il faudra rester ouvert en ce qui concerne l'augmentation de l'enveloppe financière existante des projets transmedia ou expérimentaux.

- Le Film Fong devra garder la flexibilité dans l'adaptation des conditions et critères (grilles à points) face à l'évolution du marché et aux nouvelles technologies.

- La création d'un « Fonds structurel » canalisant des investissements privés dans des productions audiovisuelles correspond à une demande du secteur et leur examen est d'ailleurs une piste annoncée dans l'accord de coalition du gouvernement actuel. Les propositions élaborées par le secteur devront être analysées par le Gouvernement en ce qui concerne leur faisabilité.

2) La promotion des talents nationaux

- Dans un souci de promotion, le Film Fong veillera à rendre possible davantage de rencontres professionnelles à l'étranger. Les acteurs et actrices luxembourgeois devraient être inclus dans ce travail de promotion.
- Développer des contacts de coproduction avec de nouveaux partenaires potentiels.

3) La visibilité et l'exploitation des films

- Les responsables de la promotion du secteur (Film Fong – d'Filmakademie) devront se réunir avec les nouveaux exploitants de salles du Luxembourg afin d'assurer une exploitation des films luxembourgeois dans les salles du pays.
- Le portail de promotion (et banque de données online) de la production audiovisuelle luxembourgeoise initié par le FilmFong devra rapidement être mis en œuvre.
- La plate-forme V.O.D. sous l'initiative de la Filmakademie devra être réalisée dans les délais annoncés.

4) La formation

- La formation aux métiers audiovisuels sera une priorité pour les années à venir. Les formations BTS ont une grande importance à ce sujet et sont des initiatives qui doivent être poursuivies. En dehors de la formation aux nouvelles technologies, il faudra veiller à intégrer l'écriture dans ces formations. La sensibilité pour l'écriture de films et de formats tout genre avec un focus sur les séries est un élément important dans la formation de nouveaux talents qui viendront renforcer le secteur de l'audiovisuel luxembourgeois.
- La formation continue devrait être développée par le CNA comme ce fut le cas par le passé.
- En général l'éducation à l'image devra être un élément davantage pris en compte par notre système d'éducation.

5) Les possibilités de synergies du secteur de l'audiovisuel

- Il y a lieu d'explorer la possibilité d'une participation du Luxembourg dans le réseau ARTE (sous une forme à déterminer).
- Des synergies éventuelles avec RTL Group au niveau de la production et de la distribution devront être explorées.
- Avec la chaîne RTL Télé Lëtzebuerg, il s'agira plus particulièrement de poursuivre la collaboration entamée il y a quelques années en développant d'autres formats (séries nationales, séries internationales, unitaires, etc.). Les mêmes types de collaboration seront étudiés avec d'autres chaînes.
- Les synergies existantes avec l'industrie ICT et le secteur du « gaming » devront être renforcées, notamment avec la Fédération des métiers de l'animation et de l'image virtuelle, l'ULPA et le Film Fong.
- Les responsables du Film Fong, du Fonds Culturel National, du CNA et du ministère de la Culture devraient se réunir pour coordonner les soutiens disponibles aux projets et acteurs de l'audiovisuel.
- La profession analysera la possibilité d'établir des contrats-cadres de travail.